

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Marie Salima Moyard*

Date de dépôt : 16 avril 2012

Interpellation urgente écrite

Réflexion sur le prix de l'électricité : le Conseil d'Etat a-t-il avancé?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Chacun se souvient de l'objectif de société à 2000 watts en 2050 adopté par le canton de Genève, qui guide – ou est en tout cas supposé le faire ! – notre politique énergétique. Parmi les défis énergétiques auxquels fait face le canton de Genève, les deux plus importants sont le remplacement des énergies fossiles par les renouvelables et la baisse de la consommation énergétique, globale et par habitant. Ces deux pôles sont malheureusement trop souvent traités séparément et le premier tend également parfois à prendre le pas sur le second (produire toujours plus, y compris avec des renouvelables, alors qu'il faut remplacer et drastiquement diminuer). Rappelons pourtant que la baisse de consommation est tout autant vitale : une consommation énergétique durable (2000 watts) est à peu près le tiers de celle consommée actuellement par chaque citoyen-ne de ce canton.

Dans la recherche de l'atteinte de ces deux objectifs, deux éléments complémentaires sont à mettre en œuvre : le changement des cadres légaux et réglementaires – principalement du ressort des autorités fédérales, cantonales et communales, assistés pour la mise en œuvre par les divers services industriels cantonaux – et le changement d'habitudes des consommateurs que nous sommes toutes et tous – du ressort des individus eux-mêmes, qui doivent être encouragés, incités et, après un certain temps et dans certaines proportions, contraints par les pouvoirs publics à abandonner des habitudes et modes de faire trop gaspilleurs d'énergie. Ma question se situe dans cette seconde sphère : les incitations aux consommateurs en vue de changer

d'habitudes par les pouvoirs publics, notamment sur le volet de la consommation d'électricité.

Cette préoccupation semble être partagée par Mme la Conseillère d'Etat Isabel Rochat, magistrate en charge des questions énergétiques, si l'on en croit ses propos en Commission de l'énergie et des Services industriels du Grand Conseil, repris en page 29 du rapport M 1864-A¹ (sur une proposition d'instauration d'un système de découplage à Genève) :

Mme ROCHAT prend la parole et déclare que le prix de l'électricité n'est pas assez cher et donc pas assez dissuasif. Elle pense qu'il convient de travailler sur le prix de l'électricité de façon à découpler la taxe d'acheminement de l'énergie et la production. Elle ajoute qu'un groupe de travail a été constitué et elle remarque que sa préoccupation porte sur ce chantier. Elle déclare encore que des expériences ont été menées dans d'autres cantons, notamment à Bâle et elle précise qu'il faut maintenant creuser la réflexion. Elle rappelle que c'est également une demande des communes et elle répercute que l'idée est de rendre la consommation responsable.

Ces propos ont été tenus le 11 mars 2011. Dans quel sens le groupe de travail évoqué a-t-il travaillé ? Quelles sont ces conclusions ? Qu'en a fait le Conseil d'Etat ou que compte-t-il en faire ? Aucune de ces informations n'est à ce jour remontée ni à la Commission en charge de ces questions, ni au Grand Conseil.

Dans ce contexte, je pose la question suivante au Conseil d'Etat:

Quelles sont les conclusions de ce groupe de travail sur le prix de l'électricité qui vont être mises en œuvre par le Conseil d'Etat, et dans quel délai ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

¹ <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/M01864A.pdf>